

Téléphone pour être joint :

## BULLETIN D'INSCRIPTION A UN STAGE DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Je soussigné(e), Madame, Mademoiselle, Monsieur <sup>(1)</sup>

NOM de naissance : ..... NOM d'épouse : .....

Prénoms : .....

Né(e) le : ..... à : ..... N° département : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° du permis de conduire : .....

Délivré le : ..... (date de délivrance à coté de la photo)

Par la Préfecture (sous-préfecture) de : .....

*Veillez joindre une copie RECTO-VERSO du permis de conduire ou, si vous ne possédez plus le titre, une copie de l'avis de rétention/suspension, ou de la déclaration de perte (ou de vol) ou du récépissé de remise du permis en cas de visite médicale.*

### → Pour les stages OBLIGATOIRES

A remplir uniquement par les conducteurs ayant OBLIGATION d'effectuer un stage : conducteurs ayant commis une infraction de 3 points ou plus en période probatoire, en alternative aux poursuites ou sous le coup d'une obligation judiciaire (composition pénale, sursis avec mise à l'épreuve, peine complémentaire)

Date de l'infraction : ..... Heure de l'infraction : .....

Lieu (et département) de l'infraction : .....

Date du jugement : ..... n° du Parquet : .....

*Veillez nous faire parvenir une copie RECTO-VERSO de la lettre référence 48N pour les conducteurs en permis probatoire ou bien une copie de la décision de justice, ou de la composition pénale ou de l'alternative pour les autres conducteurs.*

### → Pour les stages VOLONTAIRES

Se reporter à la DECLARATION et au Règlement Intérieur

Je certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur en acceptant les conditions ainsi que de la "DECLARATION" ci-jointe. En conséquence de quoi je m'inscris au stage du <sup>(2)</sup> : .....

qui se déroulera à l'Ecole de Conduite TAYSSE 90, route de Léognan – 33140 VILLENAVE D'ORNON

Fait à Villenave d'Ornon le : .....

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la date du stage si le nombre minimum de stagiaires réglementairement prévu par les textes en vigueur n'est pas atteint.